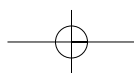
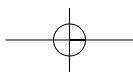
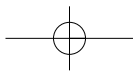
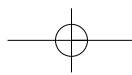


Afrique du Sud







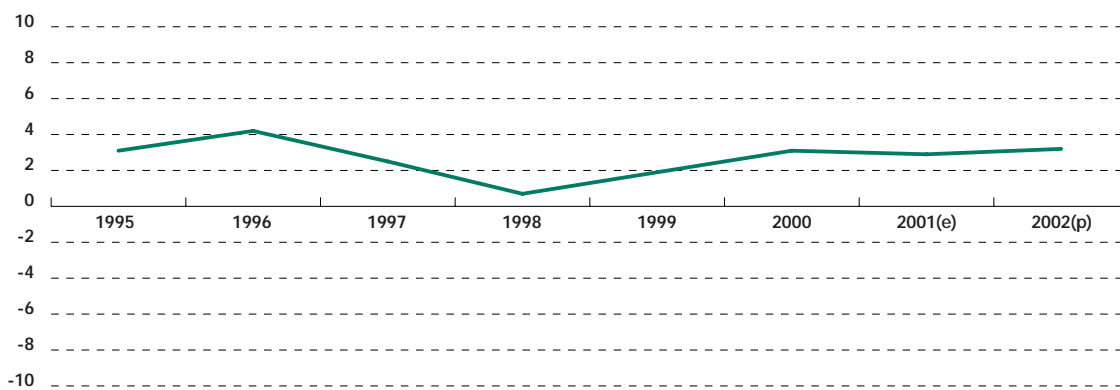
Afrique du Sud

DIX ANS APRÈS LA FIN DE L'APARTHEID, l'Afrique du Sud doit encore relever un double défi : réduire les inégalités sociales et améliorer ses performances économiques. Les politiques mises en œuvre à ce jour donnent des résultats quelque peu décevants. Avec un taux de croissance de 3.1 pour cent en 2000, l'Afrique du Sud poursuit son rebond depuis le ralentissement constaté en 1998. Cependant, l'embellie des perspectives demeure précaire, car le recul de l'activité observé sur 2001 dans la zone OCDE risque d'avoir un impact négatif sur l'économie de ce pays. Le rand continue de se déprécier – bien qu'à un rythme moins élevé – signe d'un tassement des exportations. Etant donné la légère

amélioration des programmes d'investissements publics, mais aussi la dynamique modérée de la consommation, la croissance devrait atteindre 2.9 et 3.2 pour cent, respectivement, en 2001 et 2002. L'élan procuré par les deux dernières années d'expansion reste fragile, et, en dépit des dix années écoulées, la cohésion sociale demeure un point très sensible. Le chômage, très élevé, n'amorce pas de décrue, le marché officiel du travail subit de nouvelles pertes d'emplois et le secteur informel se développe.

Dix ans après la fin de l'apartheid, l'Afrique du Sud doit encore relever un double défi : réduire les inégalités sociales et améliorer ses performances économiques

Figure 1 - Taux de croissance du PIB en volume



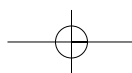
Source : Estimations et prévisions des auteurs sur la base des données de la Banque centrale sud-africaine.

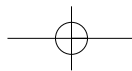
Développements économiques récents

L'économie sud-africaine s'est lentement redressée en 1999 et 2000, après avoir été touchée par la crise asiatique et les turbulences sur les marchés des capitaux, en 1997 et 1998. Sa croissance en 2000 peut s'expliquer par l'essor constant des activités de transformation et de services. En effet, la dépréciation du rand stimule la production manufacturière, qui a ainsi augmenté de 3.6 pour cent l'an dernier. En 2000, le secteur tertiaire a lui aussi profité de l'expansion continue de

l'intermédiation financière, des transports et des communications, ainsi que de la forte progression du commerce de détail, faisant suite à trois années de croissance modérée.

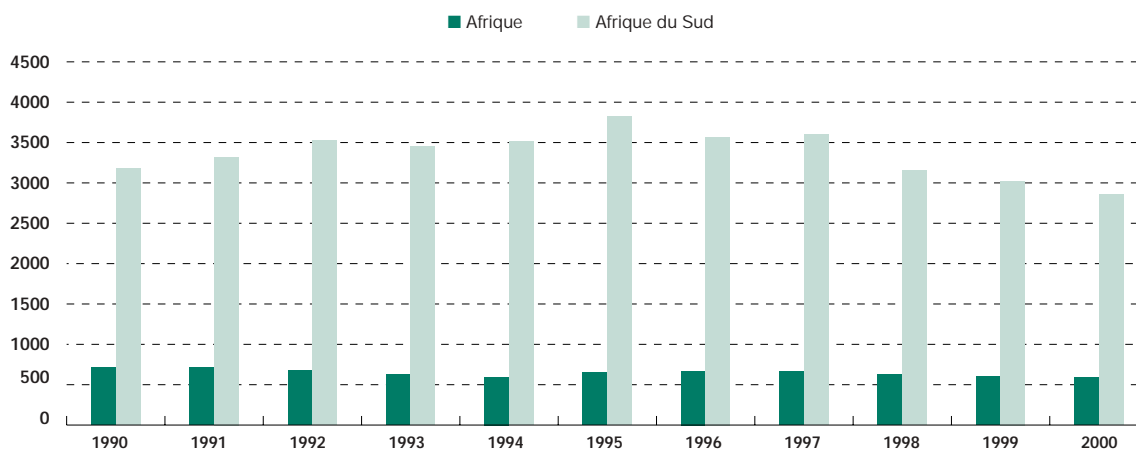
La croissance de la production dans le secteur secondaire s'est affermie en 2000. Les activités manufacturières, en particulier, se sont redressées grâce à une nette amélioration de la demande, tant nationale qu'internationale. Le rand n'ayant cessé de perdre de sa valeur au cours de la dernière décennie, les branches tournées vers l'exportation – principalement la chimie,





Afrique du Sud

Figure 2 - PIB par habitant en Afrique du Sud et en Afrique (en dollars courants)



Source : Estimations des auteurs sur la base des données du FMI.

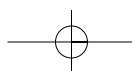
les métaux de base et les équipements de transport – sont montées en puissance et, en dix ans, leur part dans le secteur manufacturier a augmenté d'environ 10 pour cent. Cependant, avec un taux de croissance moyen de 2 pour cent sur la période 1995-2000, les activités manufacturières n'ont pas obtenu d'aussi bons résultats que prévu. Certains aspects structurels, tels que la réglementation des marchés du travail et des produits, entravent leur croissance. De surcroît, la pénurie de compétences – alimentée par une fuite des cerveaux ces deux dernières années – limite l'expansion industrielle.

Le secteur tertiaire a poursuivi sa trajectoire ascendante tout au long de l'année 2000. La vitalité des activités commerciales, stimulées par une hausse du revenu disponible des ménages, y a largement contribué. Cette tendance a été renforcée par le dynamisme du tourisme et l'essor des réseaux de télécommunications (téléphonie mobile et Internet en particulier). C'est en majeure partie aux services que l'économie sud-africaine doit sa modeste croissance des cinq dernières années. Cette croissance des services atteint 3.4 pour cent en moyenne, mais certaines branches, telles que les transports et les communications ainsi que l'intermédiation financière, progressent plus rapidement. Pour 2002, les perspectives sont encourageantes, car la décision des pouvoirs publics d'autoriser à compter de cette date un deuxième opérateur de téléphonie fixe pourrait donner encore plus d'élan aux télécommunications.

Dans l'agriculture, la production réelle a augmenté notablement en 2000, grâce à une récolte de maïs exceptionnelle (bien que tardive) – un tiers de plus que l'année précédente (10.9 millions de tonnes, contre 7.9) – et à la nette progression de l'élevage et de l'horticulture. La production de blé affiche, elle aussi, une croissance de 24 pour cent en volume par rapport à 1999. Le recul de l'extraction minière (-1.8 pour cent en 2000) n'a pas annulé ces bons résultats agricoles. Dans la branche minière, l'extraction d'or a enregistré la plus forte baisse, tandis que d'autres segments ont progressé, notamment la production de platine.

Après avoir été quasiment étales en 1999, les dépenses nationales brutes en volume sont reparties en 2000, prenant la relève des exportations pour tirer la croissance. Toutes leurs composantes y ont contribué.

La formation brute de capital a affiché un taux de croissance de 2.7 pour cent en 2000, après avoir fortement reculé suite au ralentissement de l'activité économique en 1998. Tant le secteur privé que le secteur public ont participé à cette embellie. Néanmoins, par rapport à d'autres pays émergents, l'Afrique du Sud continue de se caractériser par un niveau d'investissement relativement faible. De fait, pendant la seconde moitié des années 90, celui-ci est resté aux alentours de 17 pour cent du PIB. L'investissement du secteur public, en particulier, n'a guère progressé ces cinq dernières années, même si les autorités soulignent à



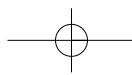
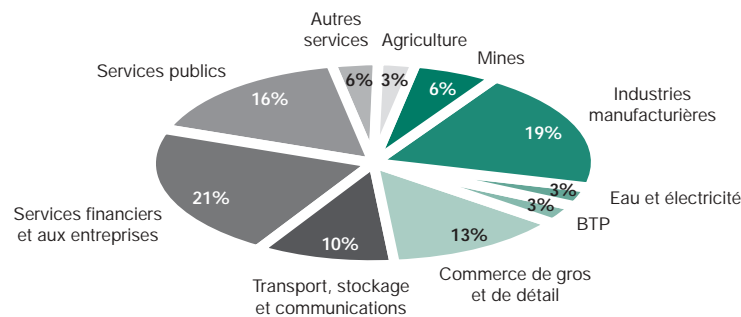
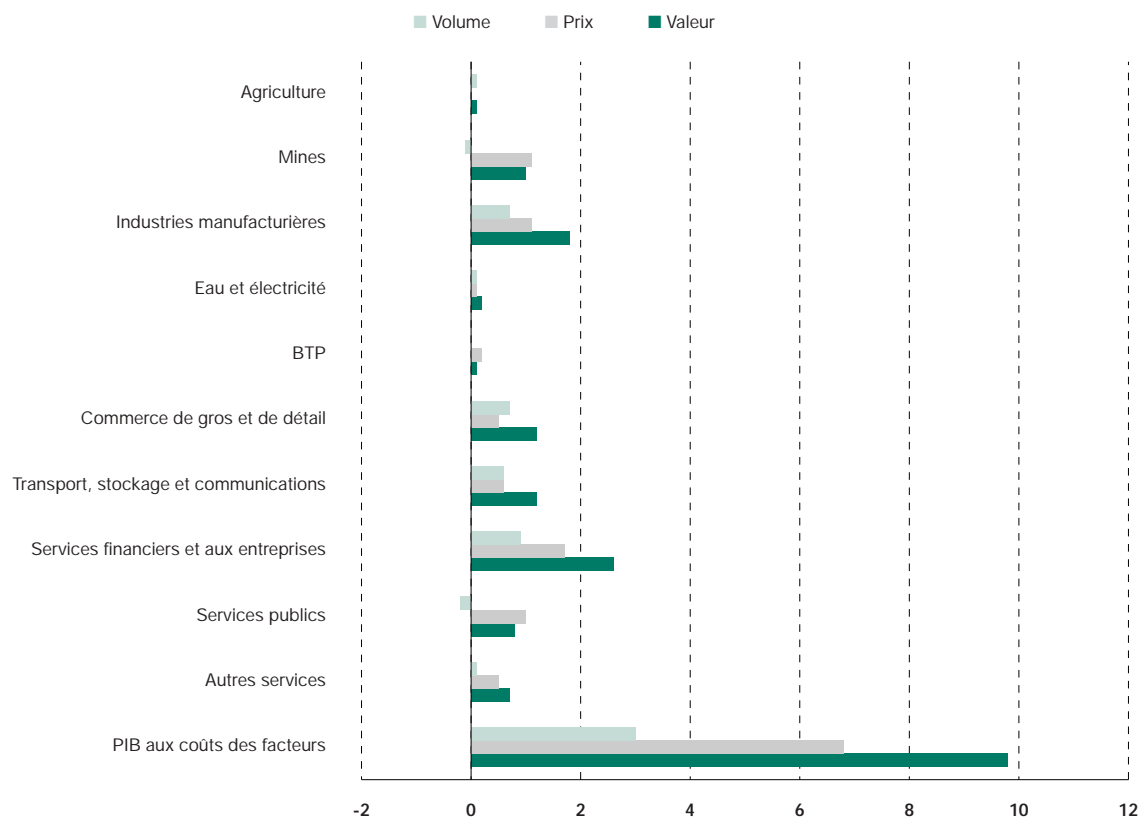


Figure 3 - Ventilation sectorielle du PIB en 2000



Source : Estimations des auteurs sur la base des données de la Banque centrale sud-africaine.

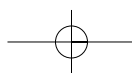
Figure 4 - Contributions à la croissance du PIB en 2000



Source : Estimations des auteurs sur la base des données de la Banque centrale sud-africaine.

quel point il est nécessaire pour activer la croissance économique. Depuis 1995, l'investissement public général augmente de 1.5 pour cent en moyenne, mais s'est limité à 0.1 pour cent en 2000 (-7.4 si l'on inclut les entreprises semi-publiques). Il redevient positif et s'accélère en 2001 et 2002 (entreprises semi-publiques y compris).

La consommation privée a continué sur sa bonne lancée. Elle se remet du fléchissement de 1998 et reflète l'optimisme des consommateurs. Même si toutes les grandes catégories ont contribué à cette amélioration, ce sont les biens durables et semi-durables qui ont été les plus dynamiques. La hausse des dépenses des ménages résulte, en grande partie, des baisses d'impôts et de la



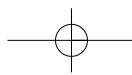


Tableau 1 - Composantes de la demande (en pourcentage du PIB)

	1995	1998	1999	2000	2001 (e)	2002 (p)
Formation brute de capital	18.1	15.8	14.8	15.3	17.0	18.5
Secteur public	4.3	5.3	4.6	4.1	5.2	6.0
Secteur privé	13.8	10.4	10.3	11.2	11.8	12.5
Consommation finale	81.0	83.1	82.4	81.8	80.2	79.1
Publique	18.4	19.8	19.2	18.3	17.1	16.3
Privée	62.6	63.2	63.2	63.5	63.1	62.8
Solde extérieur	0.9	1.2	2.7	3.0	2.7	2.4
Exportations	23.0	25.9	25.9	29.1	28.1	27.2
Importations	-22.1	-24.7	-23.1	-26.1	-25.4	-24.7

Source: : Estimations et prévisions des auteurs sur la base des données de la Banque centrale sud-africaine.

réduction des taux d'emprunt bancaires intervenues tout au long de l'année 1999. En conséquence, les ménages voient le coût du remboursement de leur dette diminuer. En outre, leur revenu disponible a augmenté de 3.5 pour cent en 2000, contre 0.5 pour cent en 1999. La consommation réelle de l'État continue de décroître – tendance amorcée en 1998 –, signe d'une bonne maîtrise des dépenses et du déficit budgétaire. La réduction des dépenses publiques résulte toutefois de celle des dépenses consacrées aux biens et aux services non issus du travail. La rémunération des salariés augmente donc en proportion.

hausse réelle de la rémunération des fonctionnaires à 1 pour cent par an et à relever l'investissement public de 7.4 pour cent par an, a été envisagée pour financer de vastes programmes de construction de logements, de réforme foncière et de développement de l'infrastructure. Contrairement aux propositions contenues dans le programme GEAR, l'État a atteint ses objectifs en matière de déficit budgétaire en maintenant ses dépenses au niveau prévu tout en augmentant la rémunération des agents de la fonction publique, au détriment des investissements. Cependant, même si le programme GEAR réussit d'ores et déjà à réduire le déficit budgétaire et à contenir l'inflation, la croissance reste faible et le chômage s'aggrave.

Politique macro-économique

Politique budgétaire et monétaire

La politique macro-économique de l'Afrique du Sud a d'abord été définie dans le cadre du programme de croissance, d'emploi et de redistribution (*Growth, Employment And Redistribution*: GEAR), adopté en juin 1996. L'un des grands objectifs de cette stratégie consiste à rehausser la crédibilité du gouvernement sud-africain en montrant à la communauté internationale des investisseurs la volonté de ce pays de mettre en place un cadre macro-économique stable. De plus, la politique budgétaire a été conçue de manière à venir à bout de la crise de l'emploi, *via* des gains de croissance significatifs. L'infrastructure sociale et matérielle est considérée comme l'une des clés de voûte de l'amélioration de la croissance économique et de l'emploi. Une politique intégrée, visant à contenir la

L'Afrique du Sud a donc dû revoir entièrement sa stratégie de croissance. C'est ainsi qu'en février 2001, dans son discours sur l'état de la nation, le Président Thabo Mbeki a insisté sur la nécessité de créer un environnement propice à l'expansion économique. Sur les trois prochaines années, les dépenses publiques sont censées augmenter en valeur réelle, avec, notamment, 7.8 milliards de rands prévus pour l'infrastructure (soit 1.1 milliard de dollars au taux de change moyen de 7 rands pour un dollar). Quelque 16 milliards de rands supplémentaires (2.3 milliards de dollars) seront consacrés aux malades du VIH/sida et 4 milliards de rands (576 millions de dollars) serviront à améliorer l'efficacité du système pénal. Côté recettes, une baisse d'impôts de 8.3 milliards de rands (1.2 milliard de dollars) est programmée. Elle passera par une réorganisation de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, particulièrement de la classe moyenne.

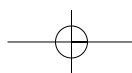


Tableau 2 - Tableau des opérations financières de l'État^a (en pourcentage du PIB)

	1995/96	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02(e)	2002/03(p)
Recettes totales (avec dons)^b	22.5	25.1	25.9	25.1	25.0	24.9
Recettes fiscales	22.0	24.5	24.6	24.5	24.3	24.3
Dépenses totales (avec prêts nets)^b	27.5	27.6	27.7	27.1		
Dépenses courantes	25.4	26.8	26.5	26.1		
<i>Sans les intérêts</i>	<i>20.1</i>	<i>21.1</i>	<i>21.1</i>	<i>21.0</i>	<i>21.3</i>	<i>21.7</i>
Salaires	10.3	11.0	10.6	9.9 ^c	9.9	9.9
Paievements d'intérêts	5.2	5.7	5.4	5.2		
Dépenses en capital	2.4	1.2	1.3	1.0	1.3	1.5
Solde primaire	0.2	3.2	3.7	3.1	2.4	1.7
Solde global	-5.0	-2.5	-1.8	-2.0		

a. L'exercice budgétaire commence le 1^{er} avril.

b. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

c. Estimations de l'OCDE

Source : Estimations et prévisions des auteurs sur la base des données de la Banque centrale sud-africaine et du FMI.

Néanmoins, l'État maintient son objectif de discipline budgétaire. En effet, le produit des privatisations – qui devrait atteindre 18 milliards de rands (2.6 milliards de dollars) sur 2001-2002 – sera utilisé pour rembourser les emprunts obligataires publics à long terme. Outre ces mesures budgétaires, les autorités axent à nouveau leurs efforts sur les réformes micro-économiques et structurelles, principal moyen d'accroître la compétitivité du pays. Une libéralisation encadrée de l'énergie, des transports et des télécommunications est également attendue. Il faut toutefois souligner que la stratégie proposée par les pouvoirs publics risque de poser problème : une grande partie des dépenses – 16 milliards de rands (2.3 milliards de dollars) destinées aux prestations sociales et aux investissements d'infrastructure – transiteront par des gouvernements provinciaux et régionaux qui manquent d'efficacité et de transparence.

Non compensé par les recettes en raison d'une demande intérieure faible, l'accroissement des investissements risque de faire diminuer le solde primaire en 2001 et 2002.

Le régime de change étant flexible, il ne peut être utilisé par les autorités nationales pour maîtriser l'inflation. La Banque centrale sud-africaine a donc fait du ciblage de l'inflation son objectif général et intervient sur le marché monétaire (en exerçant des pressions indirectes sur les taux d'intérêt), de manière à contenir les tendances inflationnistes.

L'Afrique du Sud sort lentement d'une période de taux d'intérêt élevés. C'est uniquement l'amélioration des conditions régnant sur le marché depuis le dernier trimestre 1998 qui a permis une détente monétaire significative en 1999. Néanmoins, les rendements, les agrégats monétaires et les taux d'intérêt sud-africains demeurent sensibles à l'environnement international. La situation en Afrique subsaharienne, les fluctuations des cours du pétrole brut et l'évolution du rand par rapport au dollar sont autant de facteurs susceptibles d'influer sur le sentiment général, incitant la banque centrale à rester prudente. C'est pourquoi, après un an de baisse ininterrompue des taux d'intérêt (1999), le comité de politique monétaire de cette institution (*Monetary Policy Committee*) a décidé d'agir sur le marché monétaire pour que les taux restent stables. En octobre 2000, il a même choisi de renverser la vapeur en autorisant le relèvement du taux de rachat à 12 pour cent, contre 11.75 précédemment. Cette stratégie vise à limiter les conséquences potentielles de la dépréciation du rand ainsi que l'impact de la flambée des cours de l'or noir, à l'origine d'une nouvelle accélération de la hausse de l'agrégat M3.

Après les +5.2 pour cent enregistrés en 1999 par l'indice des prix à la consommation (CPIX), taux le plus bas en 30 ans, l'envolée des cours du brut importé et la dépréciation du rand en 1999 et 2000 ont fait renaître le spectre de l'inflation. Celle-ci s'est toutefois maintenue à 9.2 pour cent, essentiellement suite à la politique de détente monétaire engagée par la Banque centrale sud-

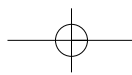
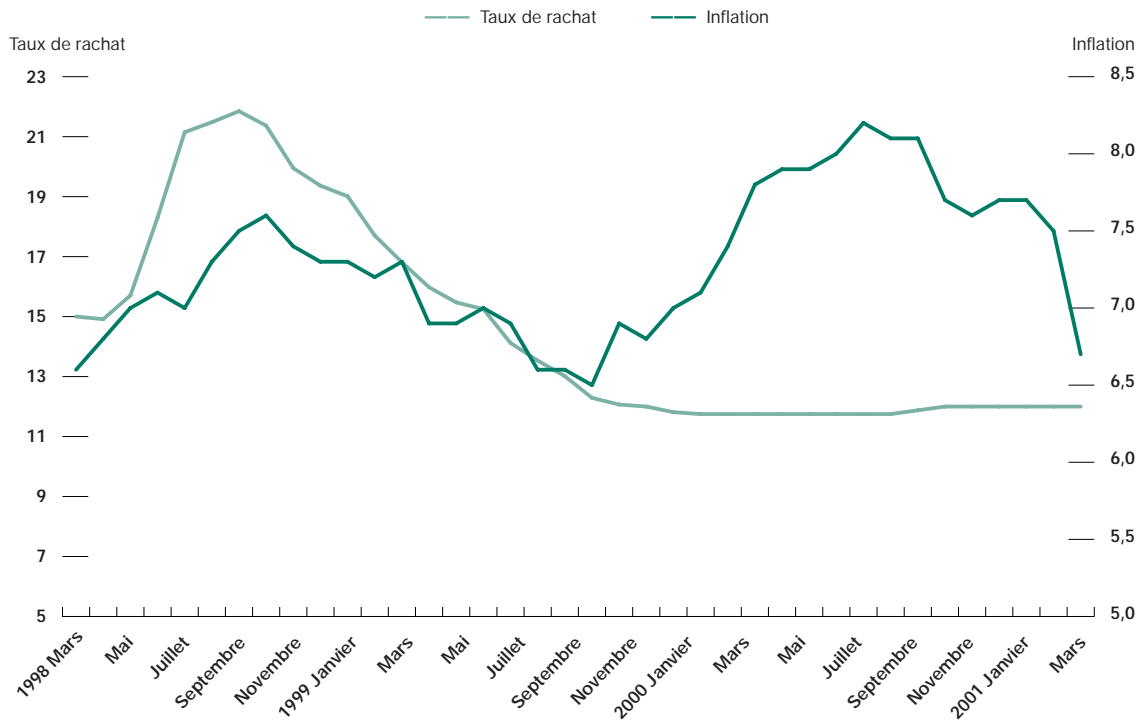


Figure 5 - Taux d'intérêt et d'inflation en Afrique du Sud



Source : Banque centrale sud-africaine.

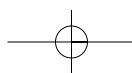
africaine en 2000. En effet, cette institution considère que, hors augmentation des prix des produits alimentaires et des cours du pétrole, le taux d'inflation annuel serait resté à 4.9 pour cent sur les trois dernières années. Cette tendance devrait être accentuée par la nette baisse des cours du pétrole depuis décembre 2000. Pour 2001 et 2002, on peut s'attendre à un ralentissement de l'inflation à 5.4 pour cent.

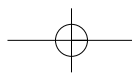
On constate que le taux de change effectif réel (TCER) calculé par la Banque centrale sud-africaine a reculé depuis le milieu des années 80, et surtout après 1992, signe d'une compétitivité plus grande. Il est probable que ce recul sera moins marqué en 2002. Les résultats des exportations évoluant généralement en tandem avec le TCER, il en a résulté une amélioration de la compétitivité et, partant, des performances à l'exportation. Ce lien entre le TCER et les exportations s'est confirmé en 2000, sous la forme d'une baisse réelle de 3 pour cent conjuguée à une progression des exportations en valeur réelle.

Position extérieure

L'Afrique du Sud est une économie relativement ouverte et commerce essentiellement avec des pays à haut revenu (Royaume-Uni, Allemagne, Italie, États-Unis et Japon). Parmi les économies à faible revenu, seul le Zimbabwe est un partenaire significatif, mais uniquement pour les exportations. Depuis peu, l'Afrique du Sud diversifie ses échanges en nouant des relations avec de nouveaux marchés (par exemple la Chine). L'or demeure sa première source de recettes à l'exportation, malgré l'orientation à la baisse des cours internationaux et la diminution de la production des mines sud-africaines. En 2000, ce métal a représenté 15 pour cent du total des exportations du pays.

Même si, depuis quelques années, la politique commerciale de l'Afrique du Sud se caractérise largement par une libéralisation graduelle, il reste des possibilités d'accélérer l'abaissement des droits de douane dans certaines branches. Le pays a commencé à ouvrir son





économie au début des années 90 et proposé une diminution graduelle de ses droits de douane, sur cinq ans, dans le cadre de la libéralisation multilatérale. Cette disposition est entrée en vigueur en janvier 1995. Elle consiste principalement à : (a) limiter le nombre des lignes tarifaires, (b) transformer toutes les restrictions quantitatives pesant sur les importations agricoles en droits de douane *ad valorem*, (c) simplifier le régime douanier des produits industriels et (d) libéraliser les branches sensibles dans un délai de huit ans. De plus, l'Afrique du Sud s'est engagée à réduire de cinq points de pourcentage ses droits de douane moyens, pondérés en fonction des importations, sur les biens manufacturés. Dans les années 90, en moyenne, les droits sont passés de 28 à 10 pour cent d'une manière générale, et de 30 à 16 pour cent dans le secteur manufacturier. Malgré tout, le système douanier sud-africain demeure pléthorique, avec plus de 7 000 lignes tarifaires. Des tarifs maximum continuent de s'appliquer pour plusieurs grandes classes de marchandises, telles que les aliments transformés, les véhicules et les composants, les produits en caoutchouc, l'habillement et le textile.

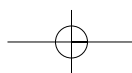
Outre cette politique de simplification et d'amélioration des échanges multilatéraux, l'Afrique du Sud tient une place de plus en plus importante dans les accords régionaux et bilatéraux ; celle-ci résulte non seulement de considérations économiques, mais également des liens politiques et culturels traditionnels avec les pays partenaires. A ce jour, les principaux accords commerciaux sont ceux passés avec l'UE et l'Afrique australe (Communauté pour le développement de l'Afrique australe – SADC – et Union douanière de l'Afrique australe – SACU). L'accord avec l'UE est entré en application en janvier 2000. Il pose le principe d'une libéralisation bilatérale asymétrique, c'est-à-dire d'une ouverture plus rapide du marché de l'UE (en trois ans, contre douze pour l'Afrique du Sud) et d'un élargissement de l'éventail des produits concernés (95 pour cent de l'ensemble des importations de l'UE, contre 86 pour cent de celles de l'Afrique du Sud). Par ailleurs, en 1994, l'Afrique du Sud a rejoint la SADC, officiellement réactivée le 1^{er} septembre 2000. L'accord signé concerne tous les membres de ce groupement, à l'exception de l'Angola, du Congo RDC et des Seychelles. L'Afrique

du Sud a proposé à ses partenaires une libéralisation asymétrique : selon son ministère du Commerce et de l'Industrie, à l'horizon 2005, 99 pour cent des lignes tarifaires devront remplir les conditions nécessaires pour un accès en franchise de droits.

La position extérieure de l'Afrique du Sud résulte en grande partie des évolutions historiques. Avant 1994, la balance des paiements était principalement gérée de manière à compenser le faible volume des entrées de capitaux dû à un environnement international hostile. En conséquence, le pays a été contraint de dégager des excédents commerciaux pour obtenir des devises. Après la fin de l'apartheid, l'arrivée massive de capitaux extérieurs a atténué la nécessité d'une balance commerciale excédentaire. En conséquence, la balance des services, des revenus des facteurs et des transferts, qui avait toujours été négative, n'a plus été contrebalancée par l'excédent commercial dans la balance des comptes courants.

Depuis 1999, la balance commerciale s'améliore grâce à la dépréciation du rand. Elle représente en moyenne 3.2 pour cent du PIB, avec une nette progression des volumes, tant à l'exportation qu'à l'importation. En 2000, la hausse de 9.1 pour cent des exportations a reflété la bonne performance de l'agriculture, conjuguée à la croissance de la production du secteur secondaire. Dans la branche minière, les exportations de platine ont bénéficié des fortes hausses des cours. De leur côté, les constructeurs automobiles ont particulièrement profité de l'augmentation de la demande mondiale au second semestre. Les importations se sont envolées de 10.1 pour cent sous l'effet de la croissance plus forte et de la flambée des cours internationaux du pétrole. La balance commerciale est donc restée à peu près stable en 1999 et 2000 (à 3.2 et 3.4 pour cent du PIB) et devrait être comparable en 2001 et 2002.

Les mouvements de capitaux ont été quasiment à l'équilibre en 2000 (déficit de 1.4 milliard de dollars), contrairement aux années précédentes, pendant lesquelles le compte financier de l'Afrique du Sud a reçu d'importantes entrées (investissements de portefeuille) et, ainsi, dégagé des excédents considérables.



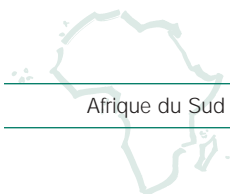
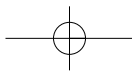
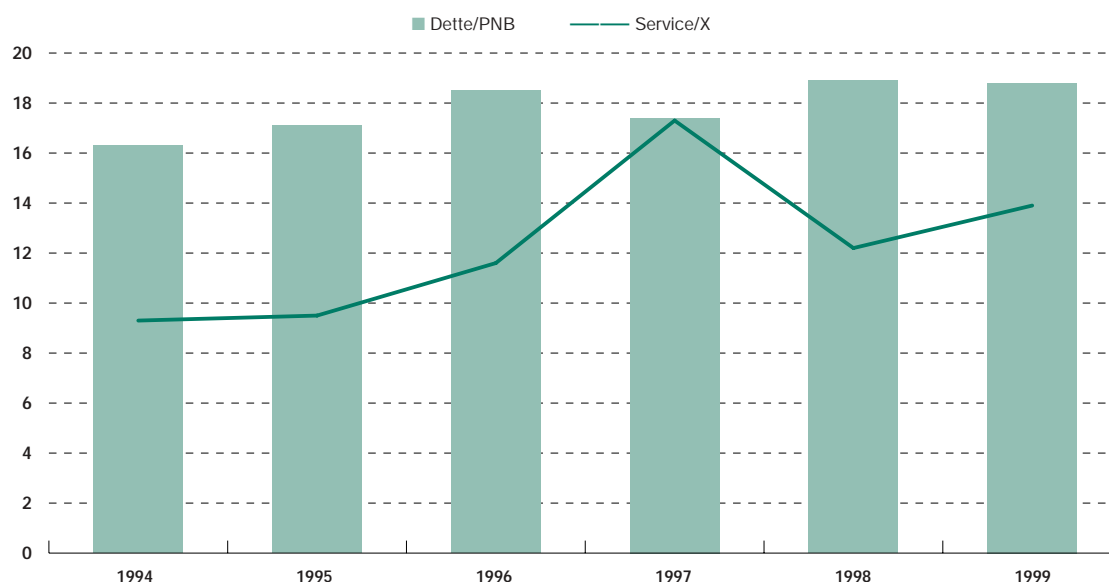


Tableau 3 - Comptes courants (en pourcentage du PIB)

	1995	1998	1999	2000	2001 (e)	2002 (p)
Balance commerciale	1.8	1.4	3.2	3.4	3.2	2.9
Exportations de biens (f.o.b)	19.9	21.9	22.0	25.0	24.2	23.4
Importations de biens (f.o.b)	-18.1	-20.5	-18.8	-21.6	-21.1	-20.5
Services	-0.9	-0.3	-0.4	-0.4		
Revenus des facteurs	-1.9	-2.4	-2.5	-2.6		
Transferts courants	-0.4	-0.6	-0.7	-0.7		
Solde des comptes courants	-1.5	-1.8	-0.4	-0.3		

Source : Estimations et prévisions des auteurs sur la base des données de la Banque centrale sud-africaine.

Figure 6 - Encours de la dette dans le PNB et ratio du service sur les exportations de biens et services



Source : Banque mondiale (2001), *Global Development Finance*.

L'investissement direct étranger représente une faible proportion de ce compte financier, et, surtout, moins de 10 pour cent de l'investissement brut total. En 2000, tant les entrées que les sorties de capitaux ont reculé en volume, et le passage de flux nets sortants à des flux entrants peut être considéré comme l'une des conséquences de la cession de l'actif net de plusieurs entreprises sud-africaines à des étrangers.

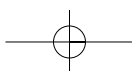
En 2000, les investissements de portefeuille destinés à l'Afrique du Sud ont subi une forte contraction, passant de 12.1 à 1.7 milliards de dollars. La même année, ils sont donc devenus négatifs en valeur nette, après avoir longtemps afflué, ce qui indique que les

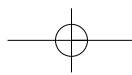
investisseurs internationaux sont désormais moins enclins à prendre des risques dans ce pays.

La dette extérieure totale s'est établie à près de 38 milliards de dollars en 2000 (soit 29.6 pour cent du PNB). La dette libellée en devises a légèrement diminué par rapport à celle exprimée en rands.

Questions structurelles

La réglementation et la politique gouvernementale en direction de l'entreprise gagnent en importance au sein des débats sur les politiques dans l'Afrique du Sud





d'aujourd'hui. Les pouvoirs publics soulignent leur volonté de se concentrer sur les réformes micro-économiques destinées à améliorer la responsabilité des institutions économiques et à intensifier la concurrence. Une attention particulière est accordée à la privatisation et à la déréglementation des activités de services et des équipements d'utilité collective, ainsi qu'à la politique de la concurrence.

Le secteur financier sud-africain est le plus développé de toute l'Afrique subsaharienne. Sa réglementation a été profondément modifiée, avec, notamment, une ouverture à l'investissement étranger. De son côté, le système bancaire est confronté à la concurrence de plus en plus vive des banques internationales (*Citibank*, par exemple) qui ouvrent des agences locales sur certains segments de marché. Suite à la libéralisation graduelle du taux de change, les établissements sud-africains sont désormais autorisés à investir jusqu'à 15 pour cent de leurs actifs hors des frontières nationales. La loi sur les transactions d'initiés (*Insider Trading Act*), entrée en vigueur en janvier 1999, constitue le cadre juridique de ces opérations. Son application est assurée par un organisme, le *Financial Services Board* (FSB), qui dispose de pouvoirs d'investigation et d'un accès à l'information à des fins de surveillance. Il est en outre habilité à intenter des actions en justice contre des personnes soupçonnées de délit d'initié.

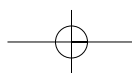
Le marché boursier se transforme lui aussi. Ainsi, à Johannesburg (*Johannesburg Securities Exchange* : JSE) – la place la plus importante et la plus sophistiquée d'Afrique – la participation étrangère s'est considérablement accrue depuis 1994 : aujourd'hui, les non-résidents détiennent environ 9 pour cent du marché et réalisent 30 pour cent des transactions. Enfin, un système de négociation électronique a été introduit en mars 1996.

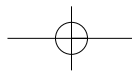
Dans un document publié fin août 2000, les pouvoirs publics affirment leur volonté de poursuivre le processus de privatisation, qu'ils considèrent à la fois comme une source essentielle de recettes publiques et un instrument de la politique de la concurrence en vue d'améliorer la productivité dans les anciennes entreprises de l'État. Les grandes entreprises publiques

- *Eskom* (énergie), *Transnet* (transports), *Telkom* (télécommunications) et *Denel* (défense) – dominent chacune leur secteur. Elles représentent également 91 pour cent de l'actif total, selon les estimations, et 77 pour cent de l'ensemble des effectifs des 30 premières entreprises d'État. Aucune d'elles n'est encore privatisée, et la structure du marché n'a pas non plus évolué significativement dans ces secteurs. Certaines, telles que *Telkom* et *South African Airways*, ont toutefois ouvert une petite partie de leur capital à des investisseurs.

Les privatisations doivent se dérouler sur quatre ans, selon l'échéancier figurant dans le plan établi par le gouvernement : les entreprises de transport ouvrent la marche en 2001, et, en 2002, ce sera au tour des télécommunications. Les pouvoirs publics ont décidé d'autoriser un second opérateur de téléphonie fixe, en mai 2002, ce qui créera un duopole. Les avantages que celui-ci offrira par rapport à un monopole dépendront de l'efficacité de l'instance de réglementation, l'*Independent Communications Authority of South Africa* (ICASA). A l'horizon 2003, *Portnet*, filiale de *Transnet*, qui possède l'essentiel des ports et installations portuaires de l'Afrique du Sud, sera en partie vendue. En mai 2002, le contrat d'exclusivité d'*Eskom* prendra fin et, en 2004, cette société sera elle aussi cédée. Néanmoins, deux facteurs influenceront sur le rythme du programme de privatisation : premièrement, l'opposition politique, notamment celle du grand allié de l'ANC, à savoir le Congrès des syndicats sud-africains (COSATU) ; deuxièmement, l'État doit veiller à disposer d'une capacité de réglementation suffisante après les privatisations.

Sur le plan de la politique de la concurrence, l'Afrique du Sud a réalisé des progrès considérables. Elle a en effet adopté une approche interventionniste analogue à celle des États-Unis, qui repose sur l'interdiction de trois pratiques clés : le monopole, les tentatives de monopole et les ententes à visée monopolistique. Les modèles européens répriment, eux, les pratiques restrictives et les abus de position dominante. Le cadre juridique est constitué par la loi n°89 sur la concurrence (*Competition Act No 89*), qui date de 1998 et est entrée en vigueur au 1^{er} septembre 1999. Cette loi a créé trois institutions : une commission





Afrique du Sud

de la concurrence (*Competition Commission*), un tribunal chargé des questions de concurrence (*Competition Tribunal*) et une cour d'appel spécialisée (*Competition Appeal Court*). Il s'agit là d'une évolution importante, car, désormais, l'État est davantage responsable de l'application des jugements ou décisions de justice.

En Afrique du Sud, l'infrastructure de communication, comme les dispositifs socio-économiques généraux, est essentiellement un héritage de l'apartheid et se caractérise donc par des disparités criantes. Même si le réseau de transport de ce pays est certainement le meilleur de toute l'Afrique, les régions ne sont pas toutes desservies de manière égale. Si les interconnexions avec les autres pays et les dessertes interurbaines sont bonnes, la couverture des zones rurales, ainsi que des anciens *homelands* noirs, est en revanche très insuffisante. Il en va de même des télécommunications : 60 pour cent des Blancs, mais seulement 1 pour cent des Noirs, ont accès au téléphone.

Pour remédier à cette situation, l'État a lancé un plan d'aménagement du territoire dans le cadre du programme GEAR. Ce plan consiste en des projets et zones de développement industriel (*Spatial Development Initiatives*), le but étant d'améliorer l'infrastructure et l'environnement institutionnel pour attirer les investisseurs locaux et internationaux. Fin juin 2000, douze SDI étaient répertoriées par le ministère du Commerce et de l'Industrie (*Department of Trade and Industry* : DTI). La SDI la plus avancée porte sur le corridor d'aménagement de Maputo (*Maputo Development Corridor*), avec une route à péage entre Witbank et Maputo entièrement financée par des capitaux privés.

En Afrique du Sud, la réforme agraire est considérée comme une nécessité, qui induit en outre de graves risques pour la cohésion sociale. Le pays a hérité d'un secteur agricole inégalitaire : en 1991, les Blancs possédaient 86 pour cent des terres cultivées, et 12 millions d'Africains vivaient sur les 14 pour cent restants (les *homelands*). En 1994, le Congrès national africain (l'ANC) a fait du transfert de 30 pour cent des terres cultivées aux agriculteurs noirs l'une de ses priorités pour 1999. Cependant, suite à l'introduction de

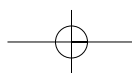
mécanismes de marché, cette redistribution a été bien plus lente que prévu. L'État a refusé de procéder à des expropriations et appliqué trois grands principes : la redistribution (principalement *via* la réaffectation des terres qu'il possédait et la vente des terres des agriculteurs blancs endettés), la restitution (les droits de propriété foncière devaient être reconnus avant fin 1998) et une réforme du mode de faire-valoir. Malgré un nombre significatif de projets déposés depuis 1997, l'objectif de 30 pour cent fixé par l'ANC est loin d'être atteint à ce jour, et, apparemment, seulement 1 pour cent des terres des Blancs ont changé de mains.

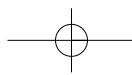
De plus, l'ambiance dans les exploitations agricoles a changé lorsque l'État a déposé un projet de loi sur la sécurité de l'emploi dans ce secteur, afin de garantir les droits des travailleurs agricoles. Nombre d'agriculteurs ont réagi en remplaçant leur main-d'œuvre par des étrangers en situation illégale, ce qui a entraîné une baisse spectaculaire du nombre de travailleurs agricoles enregistrés : de 1.4 million en 1994, celui-ci est descendu à 600 000 en 1997.

Contexte politique et social

Les élections locales du 5 décembre 2000 montrent que la démocratie est en train de s'enraciner en Afrique du Sud. Le Congrès national africain (ANC) a obtenu 62 pour cent des voix, mais l'Alliance démocratique (*Democratic Alliance* : DA) a réussi à en obtenir 22.5 pour cent. Il est toutefois bien peu probable, étant donné sa nature même, que ce parti de Blancs devienne un jour une menace sérieuse pour l'ANC. Le danger viendra certainement davantage de l'intérieur même de la coalition – où les tensions s'intensifient avec le Congrès des syndicats sud-africains (COSATU) et le Parti communiste sud-africain (SACP) – ou bien de l'extérieur, par extension des conflits sociaux et politiques qui déchirent le Zimbabwe.

Même si l'Afrique du Sud jouit d'une respectabilité de plus en plus grande sur la scène mondiale, son image se ressent de la crise au Zimbabwe, pour deux raisons : cette crise a amené la communauté internationale à considérer l'ensemble de la région comme extrêmement





instable. Un tel jugement a eu de graves conséquences économiques. Il a notamment entamé la confiance des investisseurs étrangers, compromettant ainsi encore plus l'investissement direct étranger (IDE), déjà peu substantiel, en Afrique du Sud. La crise au Zimbabwe a également entaché la réputation du président Mbeki, qui semblait indécis quant à la question de savoir si son pays devait soutenir ou non son voisin.

L'Afrique du Sud a hérité de l'apartheid des structures économiques et sociales très inégalitaires, qui mettent en péril la cohésion sociale. Les chiffres de l'éducation et de la santé reflètent l'impact de la ségrégation historique : alors que les Blancs affichent des taux proches de ceux observés dans la zone OCDE, la population africaine se caractérise à la fois par un faible niveau d'études et par une mortalité élevée. En même temps, le pays enregistre l'un des taux de redistribution du revenu les plus inégaux au monde. En effet, selon le *Rapport sur le développement dans le monde 2000*, avec un indice de Gini à 59.3 en 1994, l'Afrique du Sud se classe dans le haut du tableau des inégalités les plus fortes, aux côtés du Brésil, de la République Centrafricaine, du Guatemala, de la Namibie et de la Sierra Leone.

En 1994, les pouvoirs publics sud-africains ont décidé de s'attaquer aux effets de la ségrégation et lancé à cette fin un programme de reconstruction et de développement (*Reconstruction and Development Programme*). Les résultats ont cependant été décevants, ou, du moins, lents à se manifester. L'insatisfaction qui en a résulté dans la population a menacé de détruire l'aura initiale dont l'ANC jouissait lors de son accession au pouvoir. Suite à la ségrégation et au mécontentement, l'Afrique du Sud a été confrontée à une intensification des crimes et délits et a enregistré l'un des taux d'homicides les plus élevés au monde (selon l'OMS). Parallèlement, l'émigration massive de main-d'œuvre qualifiée pèse sur l'activité économique à long terme. Ces deux phénomènes ont un large impact dissuasif sur les investisseurs potentiels et des conséquences délétères sur le marché du travail.

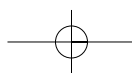
Malgré le redressement de l'économie, l'emploi demeure le point faible du pays. Le bureau des

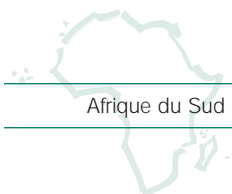
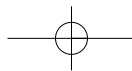
statistiques d'Afrique du Sud indique qu'entre 1995 et 1999, l'emploi a chuté de 10.5 pour cent dans le secteur privé (officiel) non agricole, et s'est contracté de 1.9 pour cent dans le secteur public. Cette évolution est imputable à une croissance faible et à des problèmes structurels. Mais c'est surtout le manque de main-d'œuvre qualifiée qui est préoccupant en Afrique du Sud : certains emplois ne peuvent être occupés par les chômeurs car ceux-ci ne disposent pas des qualifications requises.

De 1995 à 1998, le droit du travail a été largement modifié pour remédier à la ségrégation. Les lois correspondantes ont été élaborées de manière à stimuler l'emploi et à faire disparaître les anomalies flagrantes qui existaient sur le marché du travail. Cependant, les conditions d'emploi restent très différentes entre les races, entre les hommes et les femmes et entre les régions. Les changements intervenus dans la composition des secteurs de l'économie sud-africaine – recul des secteurs primaire et secondaire et forte montée en puissance du tertiaire et des activités à plus forte intensité de savoir – mettent en évidence la pénurie de qualifications que la ségrégation avait favorisée. Par voie de conséquence, le rapport du capital sur le travail s'accroît, en particulier dans le secteur secondaire, ce qui fait baisser le niveau d'emploi et augmenter la productivité du travail.

En outre, les prévisions relatives à l'emploi sont plutôt sombres. L'Afrique du Sud affiche un pourcentage de population active occupée étonnamment faible (21 pour cent), qui reflète non seulement un chômage important, mais également la jeunesse de sa population. Un grand défi se pose aujourd'hui aux autorités : comment promouvoir la création d'emplois pour la main-d'œuvre non qualifiée ? Le domaine qui nécessite une attention particulière est la réglementation du travail, notamment la simplification des procédures d'embauche et de licenciement. Des progrès ont été obtenus avec la restriction du salaire nominal et la baisse des coûts unitaires réels de la main-d'œuvre.

Par ailleurs, depuis dix ans, l'Afrique du Sud est aux prises avec un problème nouveau, qui a de graves répercussions sur son économie et sa société : il s'agit du VIH/sida. Selon l'ONUSIDA, en 2000, la





Afrique du Sud

population sud-africaine a été l'une des plus contaminées au monde (derrière le Botswana, le Swaziland et le Zimbabwe), avec près de 20 pour cent des adultes (définis comme faisant partie des 15 à 49 ans) porteurs de la maladie. Malheureusement, la structure de l'économie sud-africaine favorise particulièrement une contagion rapide. En effet, de nombreux travailleurs sont des saisonniers (dans l'agriculture, les mines...) ou employés dans le secteur des transports, et parcourent donc de longues distances chaque jour.

Le sida menace la cohésion sociale et les résultats économiques, pour plusieurs raisons. Outre les aspects humains, il a un coût spectaculaire pour la démographie et le marché du travail. Le *US Bureau of the Census* prévoit qu'en 2010, l'espérance de vie en Afrique du Sud sera passée de 67.9 à 47.8 ans, conséquence directe du sida. La perte en termes de capital humain sera tout aussi grande, les travailleurs qualifiés étant les plus contaminés par le virus.

La situation de l'éducation est, pour une large part, un héritage de l'apartheid. Le système scolaire, construit sur des bases raciales pendant toute cette période, a

engendré une société dans laquelle 24 pour cent des Africains adultes (définis comme les plus de vingt ans) n'ont pas eu accès à l'instruction, contre 1.4 pour cent de la population blanche équivalente. Quelque 7.9 millions d'adultes, soit 29 pour cent de la population adulte, sont illettrés. Les recensements montrent toutefois qu'avec un taux de scolarisation brut de 131 pour cent¹ dans le primaire et de 94 pour cent dans le secondaire, le niveau d'études est remarquable par rapport à la plupart des autres pays d'Afrique. Depuis 1994, l'éducation fait partie des priorités de l'État et a reçu, en 2000, le budget le plus substantiel, représentant 21.5 pour cent des dépenses totales. En 1995, un projet de loi national a été présenté pour mettre en place un système unitaire dans ce domaine. Les résultats obtenus à ce jour sont mitigés. En effet, il ressort d'une enquête menée conjointement par l'UNESCO et l'UNICEF en 2000 qu'à l'échelle de l'Afrique, les petits Sud-africains âgés de 9 ans font partie de ceux qui savent le moins bien lire, écrire et compter. A côté de ce mauvais score dans le primaire et le secondaire, dû à la mauvaise qualité de l'enseignement, le supérieur est le mieux développé de tout le continent africain, avec 36 universités et instituts de technologie.

66

1. Le mode de calcul du taux de scolarisation brut peut aboutir à un pourcentage supérieur à 100. Cf "Annexe Statistique", page 350

